



ENNEVELIN

Place Jean Moulin
59710 ENNEVELIN

Tél : 03.20.41.53.20
Fax : 03.20.41.53.21
www.ville-ennevelin.fr
mairie@ville-ennevelin.fr

PROCES VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2024

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 16 septembre 2024 s'est réuni en séance ordinaire le 24 septembre 2024 à 19h00, en salle du conseil de la mairie, sous la présidence de M. Michel DUPONT, Maire.

A/ Désignation du secrétaire de séance

Madame Aurore PENNORS est désignée secrétaire de Séance.

B/ Appel des élus

Etaient présents : Michel DUPONT, Hélène FOUACHE, Olivier DUBREUCQ, Anne SEILLE, Xavier GIRARD, Pierre WAUQUIER, Eric LAUWAGIE, Valérie DEVENDEVILLE, Jean-Michel HAVEZ, Olivier TYTGAT, Anne DAMIE, Aurore PENNORS

Absent ayant donné procuration : Gilles RONSE, Emilie VANDERBAUWEDE, Emmanuelle AUMARD

Absents excusés : Philippe LAQUAY-PINSET, Amandine TEYS

Ce sont 12 élus qui sont présents ce jour, formant 15 votants.

Ordre du jour : Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h00.

1 – Approbation du procès-verbal de la réunion de conseil du 3 septembre 2024

Le procès-verbal de la réunion de conseil du 6 juin 2024 est soumis au vote.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	0	0

2 – Demande de subventions au Département au titre du produit de répartition des amendes de police

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le Département du Nord, via le dispositif de répartition du produit des amendes de police, accompagne financièrement les communes pour des travaux améliorant la circulation routière, à savoir : étude et mise en œuvre de plans de circulation, création de parcs de stationnement, installation et développement de signaux lumineux et travaux de sécurité routière ; réalisation, aménagement, rénovation et sécurisation d'itinéraires piétons.

Il rappelle que le conseil municipal a entériné en interne un projet de sécurisation de l'entrée d'agglomération rue Jean Jaurès, sur la départementale 128 au lieu-dit Zéqueil. L'objectif de la commune est de casser la vitesse à cette entrée de bourg grâce à la mise en place d'une écluse et d'assurer la sécurisation des piétons traversant la voirie pour rejoindre le chemin rural dit de la Planche du Berger, inscrit aux itinéraires de randonnées, par la mise en place d'un passage piéton ainsi que d'un trottoir.

Notre maîtrise d'œuvre a estimé les travaux globaux, incluant la création d'un trottoir, la création d'un aménagement de sécurité et le passage piéton, à 41 180 € HT.

Sur ce montant global, le Département du Nord pourrait nous accompagner au titre de la répartition du produit des amendes de police à hauteur d'une subvention maximale de 22 911 €.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- de demander une subvention de 22 911 € au titre de la répartition du produit des amendes de police
- d'adopter le plan de financement suivant :

Dépenses	
Aménagement d'un trottoir, des abords et sécurisation de l'entrée de la rue Jean Jaurès (RD128)	41 180,00 €
Total des dépenses HT	41 180,00 €
Recettes	
Département – Amendes de police (55,64 %)	22 911,00 €
<i>Département – AAT (9,36 %)</i>	<i>3 855,00 €</i>
Autofinancement (35 %)	14 414,00 €
Total des recettes	41 180,00 €

- d'autoriser Monsieur le Maire à déposer le dossier de subvention et à signer toute convention ou documents afférents à ce dossier avec le Département.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	0	0

LE CONSEIL MUNICIPAL EST CLOS A 19h15.

Ce procès-verbal est présenté et adopté à l'occasion de la séance du conseil municipal du 5 novembre 2024.

La secrétaire de séance
Aurore PENNORS

Le Maire d'Ennevelin
Michel DUPONT